

# Annexe 13

## Modèle de procès-verbal résultats CAPD des instit. et PE de la Guyane

### SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

### PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 06 12 2022, le bureau de vote [central] réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 14 heures 00, au Rectorat de Guyane site Troubiran, proclame les résultats électoraux suivants :

#### A. Composition du bureau de vote

Président BVE	RAMERY	JEAN	
Secrétaire BVE	ANATOLE	CHANTAL	
Secrétaire suppléant BVE	BIRON	CAROLE	
Délégué de liste BVE	CAPE	RAYMONDE	SE-UNSA
Délégué de liste BVE	COMPPER	KELLY	SE-UNSA
Délégué de liste BVE	COTTIN	CHANTAL	FSU
Délégué de liste BVE	JAIR	SULEY	FSU
Délégué de liste BVE	LEOPOLDIE	SANDRA	FO
Délégué de liste BVE	LARCHER	BAPTISTE	FO
Délégué de liste BVE	METZGER	ANAELLE	CGT Educ'action

#### B. Résultats du dépouillement

##### Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	2824
Nombre des votants :	1489
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	23
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1466

Listes en présence

Listes en présence	SE-UNSA	SNUIPP-FSU DE GUYANE	FNEC FP FORCE OUVRIERE	STEG-UTG CGT EDUCATION	[préciser]	[préciser]	[préciser]
Nombre de voix	815	538	11	102			
Nombre de sièges	6	4	0	0			

### C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

#### Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 146,60

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

#### Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SE-UNSA	5
SNUIPP-FSU DE GUYANE	3
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
STEG-UTG CGT EDUCATION	

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE = 8

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A) = 2**

#### Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

##### Attribution du siège n°1

Listes en présence	Plus forte moyenne
SE-UNSA	135,83
SNUIPP-FSU DE GUYANE	
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
STEG-UTG CGT EDUCATION	

La liste SE-UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°1

##### Attribution du siège n°2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SE-UNSA	
SNUIPP-FSU DE GUYANE	134,50
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
STEG-UTG CGT EDUCATION	

La liste SNUIPP-FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°2.

**Résultats :**

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SE-UNSA	6
SNUIPP-FSU DE GUYANE	4
FNEC FP FORCE OUVRIERE	
STEG-UTG CGT EDUCATION	

**D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus**

Titulaires	Mme COMPPER KELLY – SE UNSA
	Mme LINA GAELLE – SE UNSA
	Mme CAPE RAYMONDE – SE UNSA
	M. HORTH JEAN-RAYMOND – SE UNSA
	Mme PERIGNY EVELINE – SE UNSA
	M. DORLIPO DIDIER – SE UNSA
	Mme JAIR SULEY – SNUIPP FSU
	Mme ZEHOU NADIA – SNUIPP FSU
	Mme COTTIN CHANTAL – SNUIPP FSU
	M. DECHAVANNE ALEXANDRE – SNUIPP FSU
Suppléants	M. LUCE MARIO – SE UNSA
	Mme DEBUNNE ALEXANDRA – SE UNSA
	M. BRIQUET LAURENT – SE UNSA
	Mme ALFRED RENARD NATHALIE – SE UNSA
	Mme MAITRE-POLIGNE STEPHANIE – SE UNSA
	Mme IPRELIS JESSICA – SE UNSA
	Mme DAGES LUCIE – SNUIPP FSU
	Mme CATAYEE MARIE-CLAIRE – SNUIPP FSU
	M. RUH PHILIPPE – SNUIPP FSU
	Mme TAVANDAY HAFSOITI – SNUIPP FSU

**E. Observations**

--

F. Emargements

Président BVE	RAMERY	JEAN	
Secrétaire BVE	ANATOLE	CHANTAL	
Secrétaire suppléant BVE	BIRON	CAROLE	
Délégué de liste BVE	CAPE	RAYMONDE	
Délégué de liste BVE	COMPPE	KELLY	
Délégué de liste BVE	COTTIN	CHANTAL	
Délégué de liste BVE	JAIR	SULEY	
Délégué de liste BVE	LEOPOLDIE	SANDRA	
Délégué de liste BVE	LARCHER	BAPTISTE	
Délégué de liste BVE	METZGER	ANAELLE	

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CAPD des instit. et PE de la Guyane

CAPD  
537

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 824	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 4
B. Nombre de votants	B = 1 489		Nombre de sièges à pourvoir P = 10
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 23		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 1 466		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\,466}{10} = 146,60$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	815	5	1° - 135,83			6
SNUipp-FSU de GUYANE	FSU	538	3		2° - 134,50		4
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	11	0				0
Liste STEG-UTG CGT Education	CGT Educ'action	102	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
Kelly COPPER	Déléguée de liste BVE	
CAPE Raymonde	Déléguée de liste BVE	
JAIR Suley	Déléguée de liste	
LARCAUD Baptiste	Délégué de liste BVE	
RAMERY JEAN	PRESIDENT BVE	
ANATOLE Chantal	Secrétaire	
NETZER Anaëlle	Déléguée de liste	

<b>Elections professionnelles 2022</b>						
<i>Rappel des résultats (à renseigner sur l'onglet "Saisie du dépouillement")</i>						
Inscrits	2824		Exprimés	1466		
Votants	1489		Nb sièges	10		
Blancs/nuls	23		Quotient	146,60		
		1er tour (quotient)	2e tour (plus forte moyenne)		3e tour (plus forte moyenne)	
Liste	Voix	Sièges attribués 1er tour au quotient	Moyenne tour 2	Sièges attribués - tour 2	Moyenne tour 3	Sièges attribués - tour 3
SE-UNSA	815	5	✓ 135,83	6	116,43	6
SNUIPP-FSU DE GUYANE	538	3	134,50	3	✓ 134,50	4
FNEC FP FORCE OUVRIERE	11	0	11,00		11,00	
STEG-UTG CGT EDUCATION	102	0	102,00		102,00	
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				
		0				

KC    DR    ~~CR~~    SJ    BL    OA    A.M.

CAPD des instit. et PE de la Guyane Outil de saisie des résultats-EP2022

		0				
		0				
		0				
		0				
Nombre de sièges attribués		8		9		10
Nombre de sièges restant à attribuer		2		1		0

BL

ST

DR

KC

CA

A.N.